

MATELOT 56

Projet

Seul organisme élu et paritaire représentatif de la pêche professionnelle dans le département, le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan a pour vocation de représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des professionnels du secteur, [...]

Thématique : Valorisation des produits, commercialisation | **Localisation** : Golfe de Gascogne | **Filière** : Pêche

 **Projet : Terminé**

 **Porteurs du projet** : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56),

 **Financeurs** : France Filière Pêche (FFP),

Contexte

Seul organisme élu et paritaire représentatif de la pêche professionnelle dans le département, le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan a pour vocation de représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des professionnels du secteur, armateurs, patrons comme matelots. Il apparaît cependant que les matelots connaissent mal le rôle d'un Comité des Pêches et qu'ils en franchissent rarement le seuil, sauf dans des cas précis comme une recherche d'embarquement ou un projet d'installation. Les matelots sont d'ailleurs peu nombreux à voter lors des élections professionnelles. Cette méconnaissance est réciproque : les salariés du CDPMEM56 connaissent peu de matelots, alors qu'ils ont des contacts fréquents avec les armateurs et/ou patrons. Cette méconnaissance est d'autant plus regrettable que le CDPMEM 56 mène des actions qui intéressent au premier chef les matelots : les demandes d'embarquement déjà évoquées, mais aussi des conseils à la formation continue ou à la reconversion, des informations à visée sociale...

Cette « Etude du métier de matelot à la pêche professionnelle dans le Morbihan » vise donc à combler cette lacune qui porte parfois préjudice au bon fonctionnement des Comités des Pêches : comment en effet représenter des pêcheurs que l'on connaît mal, dont on ignore les attentes ? Cette étude apparaît d'autant plus légitime que la profession peine actuellement à recruter et que les missions des Comités des Pêches pourraient être appelées à évoluer.

Objectifs

- ✓ Identifier individuellement les marins pêcheur du Morbihan (région d'origine, issu ou non d'une famille de pêcheur, âge, statut marital...)
- ✓ Cerner leur rapport à la pêche (formation, parcours professionnel, raisons du choix de ce métier, avantages et inconvénients du métier selon eux...)
- ✓ Connaître leurs aspirations pour l'avenir (volonté ou non de rester pêcheur, souhait de patronner et/ou d'acquérir un bateau, promotion du métier auprès des jeunes générations...).
- ✓ Savoir ce que les matelots du Morbihan attendaient du Comité des Pêches.

Actions

Ce projet a été mené en quatre étapes :

1. Recherche et analyse d'un fonds documentaire. Ce dernier s'est cependant révélé assez peu riche, notre enquête étant en effet la première réalisée en France spécifiquement sur les matelots à la pêche d'un département. Les documents consultés concernaient le plus souvent la démographie à la pêche professionnelle en région Bretagne, les circuits de formation en général, les statistiques nationales sur les salaires...
2. Conception d'un questionnaire nous permettant d'enquêter rapidement un grand nombre de marins. Les questions fermées nous ont permis d'obtenir des réponses précises, pouvant être traitées efficacement sur le plan statistique et ainsi de réaliser des analyses pertinentes. Pour pouvoir aborder des thématiques différentes de celles initialement identifiées, des questions ouvertes ont également été intégrées au questionnaire, offrant ainsi une plus grande liberté de réponse aux marins enquêtés et permettant d'aborder de nouveaux sujets.
3. Réalisation des enquêtes auprès de 148 matelots du Morbihan, en respectant un échantillon représentatif des trois quartiers maritimes du département (Lorient, Auray et Vannes), des différents métiers (chaluts, filets, casiers, palangres) et des trois genres de navigation (pêche au large, pêche côtière, petite pêche). Le nombre de matelots enquêtés rapporté à celui de l'ensemble des marins du Morbihan nous permet d'obtenir une marge d'erreur de 6%, ce qui

atteste de la validité de l'enquête.

4. Traitement des données et rédaction du rapport final. Ce rapport de 31 pages (sans compter les annexes) suit dans ses grandes lignes le questionnaire afin d'obéir à un enchaînement logique. Les chapitres sont donc les suivants : Contexte et objectifs de l'enquête. Etat de la pêche professionnelle dans le Morbihan. Méthodologie. Résultats des enquêtes (préambule chiffré ; profil des matelots enquêtés ; un métier choisi et non subi ; l'exercice actuel du métier ; avantages et inconvénients du métier ; un avenir avant tout maritime ; le Comité Départemental des Pêches Maritimes du Morbihan, une structure mal connue mais qui suscite un intérêt certain). Conclusion. Bibliographie. Annexes.

Résultats

Cette étude nous a permis d'apprendre de nombreuses informations sur les matelots du Morbihan ou de confirmer statistiquement des points que nous supposions. Un des enseignements forts est l'attachement marqué des marins à leur métier. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'un métier choisi (et non pas imposé), qui fait suite à une formation initiale (et non pas continue), dans lequel les avantages l'emportent largement sur les inconvénients et que les marins conseilleraient à un jeune. De même, la majorité des matelots enquêtés souhaitent rester marins et n'envisagent pas de se reconverter dans un autre secteur.

Autre enseignement marquant : la très grande majorité des professionnels rencontrés n'ont eu aucune difficulté à trouver du travail. On entend parfois parler d'une nouvelle génération de pêcheurs qui ne seraient pas issus d'une région littorale ni d'une famille de pêcheurs et se seraient reconvertis dans ce métier après une première expérience dans un autre secteur. Nous n'avons pas retrouvé cette idée dans nos enquêtes : la majorité des pêcheurs interrogés sont bretons, issus d'une famille ou au moins d'un village de pêcheurs et la pêche est bien leur premier métier.

Enfin cette étude a confirmé la méconnaissance du rôle d'un Comité des pêches par les matelots. Souvent ces derniers ne connaissent pas les missions d'un Comité des pêches, donc ce que nous pourrions leur apporter. Mais majoritairement ils sont demandeurs d'informations sur notre rôle et ce que nous faisons.

Ses résultats doivent encourager le CDPMEM 56 à repenser ses relations avec les matelots à l'avenir, et notamment à davantage communiquer vers eux afin de faire mieux connaître ses missions. Il reste à définir la forme que prendra cette communication (newsletter, envois réguliers de mails...).

Ses résultats montrent aussi que l'accent doit être mis sur la formation initiale pour davantage attirer de jeunes vers le métier à l'heure où la profession peine à recruter. Il est donc essentiel de davantage faire la promotion du métier auprès des collégiens. Ce qui ne signifie pas négliger pour autant les démarches d'information à destination des personnes en voie de reconversion ou des demandeurs d'emplois.